

LE BONHEUR DES COCHONS

Quelle leçon d'humilité peut nous donner une journée à la campagne! On veut non plus se laisser épater par rien; si l'on voit une chose nouvelle, on fait semblant de rire; et puis, rentré chez soi, on répète sérieusement, pour étonner les autres, ce dont on a tant entendu. C'est ainsi que petit à petit, les idées se répandent et circulent et que les méthodes se modernisent. Donc, après un bon déjeuner, je propose un tour à la ferme. Il y a des gens qui croient qu'une ferme est un endroit où tout ce qui est curieux à voir sent mauvais. Comme si les auteurs sentaient bon! Marchant devant, je me dirige du côté des étables, pour voir les cochons.

Où allez-vous par là? me dit mon hôte. Les cochons sont par ici! J'aperçois une belle maison, dont j'aurais bien fait ma retraite. L'air et la lumière la baignent de partout. Nous entrons: il y sentait moins mauvais que dans un salon de coiffure, ou dans une salle de musique à la fin d'un concert.

Des cochons s'y reposaient, roses, dodus, plus propres que les enfants qui jouent le soir, sous mes fenêtres. Il fallait se retenir pour ne pas les embrasser. Leurs yeux de porcelaine bleue souriaient ironiquement. Ils devaient deviner ma surprise. J'en étais gêné.

Deux infirmières en blouse blanche, qui surveillaient leurs pensionnaires, en prirent un qui était debout, sans se soucier du bruit qu'il faisait pour leur faire croire qu'il avait mal quelque part et leur faire lâcher prise. Ils lui passèrent autour de la patte une espèce de bracelet. Comme il avait regardé les cochons avec respect, on lui blâma, trait pour trait, à une dame qui m'a, jadis, appris l'allemand. A l'aide d'une pompe, ils soufflèrent de l'air dans le bracelet. Je vis alors une drôle de chose: le bracelet portait un cadran, et l'aiguille de ce cadran voyageait de gauche à droite par petites secousses régulières. J'y étais le médecin m'avait ausculté de la même manière. On prenait la tension artérielle des cochons à l'engraissement, tout comme on prend celle d'un homme!

C'est d'un relatif dégoûté! dis-je d'un ton relatif dégoûté. Mais, pendant que je parlais, on débarrassait mon cochon de son bracelet et on lui passait une sorte de muselière de cuir, d'où émergeait un incrommeable. L'infirmier fit une traction et inscrivit quelque chose sur un tableau qui pendait au mur. Je vis alors que chaque animal avait son numéro; à chaque numéro correspondait une feuille où l'on marquait, au jour le jour, la température de l'air que le cochon faisait le grand honneur de respirer.

Mais alors, ce produit si précieux plus curieuse encore. Si l'on doit au recteur le plus grand respect, l'information a ses exigences. L'animal aux yeux bleus frongant tout à coup le sourcil, expulsa de son beau corps les résidus qu'il fait la digestion des plus savoureux produits de la nature. Les cochons, comme pris en faute, se précipita. Je n'invente rien: il arriva juste à temps pour recueillir les excréments de l'animal, et s'en fut avec son trésor.

Nous le suivîmes dans un laboratoire où le voudrais que certains cuisiniers présents des leçons de propreté. Il y fit de ces petites pesées, des calculs de densité, que sais-je encore? Et il nota le résultat du problème sur un tableau mis à tout exprès. Je trouvais qu'il faisait un peu chaud; je demandai à prendre l'air. Mon hôte était bavard. Je n'eus qu'à l'écouter pour apprendre comment, au jour où nous sommes, chez un éleveur qui se respecte, en surveillance minutieuse, et pour ainsi dire heure par heure, la santé des animaux destinés à la boucherie. A part la conclusion, je ne serais pas mécontent d'être traité comme eux.

Grâce à un examen minutieux, on suit exactement, sur des graphiques, les résultats produits par telle ou telle modification de la composition de leur pâtée. Même, il paraît qu'en Angleterre les éleveurs sont assez consciencieux pour envoyer régulièrement leurs observations aux centres officiels d'élevage, qui les confrontent avec les leurs, les rassemblent et les publient pour l'édification des intéressés. Les routiniers apprennent de la sorte toute espèce de choses sur l'alimentation qui leurs pensionnaires. Par exemple le rôle de l'eau. Selon qu'ils boivent telle ou telle eau, des produits identiques se développent de façon toute différente. Ce n'est pas vrai seulement pour les cochons: tel bœuf parqué dans un pré où coule un ruisseau se porte extraordinairement bien, son frère du pré contigu qui s'abreuve dans un abreuvoir alimenté par de l'eau qui a dû être transportée. D'où nécessité de l'analyse des eaux. A telle analyse correspondent tels effets. Des éleveurs de chevaux de courses ont provoqué artificiellement les résultats prévus d'avance, rien qu'en faisant bouillir l'eau destinée à leurs écuries, etc. Lois obscures encore, mais qu'on commence à mettre en lumière.

Ah! les bêtes ne se doutent guère des problèmes complexes de leur santé, qui pose le développement de leur poids utile! On peut le dire sans rire d'ordinaire: les cochons sont des gens heureux: cure de grand air, héliothérapie, alimentation rationnelle à heures fixes, hygiène, assurance contre le surmenage; voilà le régime enviable auquel ils sont soumis. Débarrassés des soucis d'argent, de loyer, de famille, ils mangent avec appétit, vivent gaillardement, roses et respectés, comme de nouveaux citoyens.

ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE NŒUX. Mardi 17 juin, dans la matinée, l'ouvrier mineur Charles David, demeurant à Beuvry et occupé aux Mines de Nœux, a été, au cours de son travail, victime d'un accident mortel. Le corps du malheureux fut transporté à son domicile à Beuvry.

L'assassin des chauffeurs « vendu » par sa maîtresse

Elisa Legrand a dit hier au juge d'instruction:

« C'est bien mon amant, Jérémie Cartois, qui tua le chauffeur lillois Lescure, à Emmerin »

Concernant les informations que nous avons publiées dans le numéro de notre journal paru hier, au sujet de l'arrivée à Lille de Jérémie Cartois et d'Elisa Legrand, nous avons exprimé cet avis que le juge d'instruction, M. Rejoux, chargé de l'information ayant trait aux crimes d'Arras et d'Emmerin, aurait probablement du fil à retordre avec Elisa Legrand.

Or, c'est le contraire qui s'est produit!... La maîtresse du bandit Dartois s'est, en effet, spontanément « mise à table » et, devant M. Rejoux, a reconnu que c'était bien son amant qui, à Emmerin, le 4 février dernier, avait tué le chauffeur Lescure, pour le voler d'abord et s'emparer ensuite de sa voiture.

On lira d'ailleurs plus loin les parties principales de ses aveux, que nous ne pouvons avoir la prétention de reproduire dans son intégralité.

Un adroit mouton

Lors de son arrivée en Hollande, Elisa Legrand, incarcérée en même temps que son complice en la maison d'arrêt de Boulogne, avait fait l'objet de « soins spéciaux ». C'est ainsi qu'on l'avait placée en compagnie d'une autre détenue, chargée de jouer près d'elle le rôle de « mouton ».

Cette dernière s'acquitta merveilleusement de ce rôle. Elle fit parler Elisa Legrand, qui lui dit quelle inculpation pesait sur elle. — Oh! mais c'est très grave, lui fit observer sa compagne; cependant je suis sûre que vous n'êtes pour rien dans tout cela; vous aurez été entraînée par un mauvais garnement.

Et, un peu à la fois, Elisa Legrand se laissa aller à quelques confidences. Celles-ci, bien qu'incomplètes, furent toutefois de nature à rassurer la justice. Elles lui permirent de se rendre compte que la police ne s'était pas fourrée le doigt dans l'œil, en s'assurant dans les conditions que l'on connaît de la personne de la jeune dasytylo et de celle de son ami.

Naturellement, M. Rejoux fut avisé des raisons qui avaient amené Elisa Legrand à se laisser aller à de telles confidences.

Elle avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

On leur avait fait savoir, notamment, que la 1641 D-3 — dont on voit la photo ci-contre — avait été volée à Lille, le 5 février, franchi la frontière franco-belge, au Bizeux, par l'auto de Lescure, la 1641 D-3.

difes d'Elisa Legrand, mais encore fallait-il que ceux-ci deviennent officiels pour être valables.

Le récit d'Elisa Legrand

Appelée hier après-midi, vers 15 heures, dans le cabinet de M. Rejoux, Elisa Legrand, qui paraît bien décidée à mettre totalement sur le dos de son amant les crimes d'Arras et d'Emmerin, ne fit aucune difficulté pour reconnaître que c'était bien Dartois qui avait assassiné le chauffeur Lescure.

« Dartois et moi, a-t-elle dit, avons pris ENSEMBLE l'auto de ce chauffeur. Je ne savais exactement où nous allions et je dormais dans la voiture, lorsque des coups de feu me réveillèrent en sursaut. C'était mon ami qui venait de tuer Lescure. J'ignorais qu'il avait ce projet.

» Ensuite, après avoir caché le cadavre derrière une meule de blé, sous de la paille, nous avons pris la fuite. Les journaux ont d'ailleurs relaté partout notre passage.

» A Bruxelles, en lisant un journal de Lille, nous sommes aperçus que la police nous avait identifiés tous les deux.

» C'est alors que nous avons quitté brusquement la capitale de la Belgique, pour Anvers et que de là, nous sommes passés en Hollande.

— Et l'affaire d'Arras? — Je l'ignore complètement, mais il est exact que le 9 décembre 1923, Dartois vint me rejoindre à Lille, tard dans la soirée. Il me raconta qu'il venait de Lens. Comme il était blessé au pouce de la main droite et que je lui demandais ce qui lui était arrivé, il me dit qu'il avait eu ce pouce écrasé par la portière d'un wagon du train qui l'avait amené à Lille.

Il est bien évident qu'Elisa Legrand en sait beaucoup plus long qu'elle n'en a dit, mais on espère fermement que d'ici peu de temps, elle se montrera beaucoup plus loquace.

Quant à Dartois, qui avait refusé dès son arrivée de porter son nom de son avocat, il a fait choix hier de son défenseur.

C'est M. Tellier, du barreau de Lille, qui aura la très lourde charge de tenter de lui sauver la tête.

Comme il était question de la frontière, ce fut dans les PARAGES de ce cantonnement que se cantonnaient les investigations.

Lorsque les deux erreurs que nous signalons furent découvertes, il était trop tard, plusieurs jours s'étaient écoulés et l'acheteur de l'auto avait eu plus de temps pour se faire passer la frontière et l'on chercha une auto blanche.

D'autre part, le même télégramme avisait les enquêteurs qu'il fallait rechercher la voiture dans les garages. Il fut transmis « dans les parages ».

Le cas échéant, ce serait la police belge qui aurait à s'occuper de lui.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

On ne désespère cependant pas de découvrir ce malfaiteur, complice de l'assassin des chauffeurs. Nous avons même le sentiment qu'on ne tardera pas à le découvrir.

Le Ministère Herriot devant les Chambres

La lecture de la déclaration ministérielle a soulevé l'enthousiasme des Gauches :::



M. DOUMERGUE ET LE CONSEIL DES MINISTRES

(Photo Manuel)

Le message de M. DOUMERGUE aux deux Chambres

Voici le texte du message que le nouveau Président de la République a adressé aux Chambres et qui a été lu à la Chambre des Députés et au Sénat:

Messieurs, En m'élevant à la présidence de la République, l'Assemblée nationale m'a imposé de France par la guerre; que pour se développer l'activité industrielle, commerciale et agricole, productrice de richesse et de bien-être; que notre situation financière redevenne saine et prospère et qu'il sera possible de poursuivre l'œuvre de réformes et d'amélioration sociale que la troisième République a courageusement entreprise et qu'elle ne saurait renoncer à mener à bien.

Des problèmes nombreux se posent en ce moment devant le pays et le Parlement. Ils seraient aisé à résoudre si, partout dans le monde, on pouvait enfin respirer une pure atmosphère de paix. S'il n'en est pas encore ainsi, ce n'est pas la faute de la France; notre pays ne nourrit aucune ambition dangereuse. Il n'aspire qu'à obtenir le paiement des réparations qui lui ont été solennellement promises et des garanties de sécurité non illusoires.

Des rapports des experts, auquel, pour prouver notre esprit conciliant, nous nous sommes empressés d'adhérer, la question des réparations semble devoir évoluer vers une solution prochaine.

Il faudra, pour cela, cependant, que le débiteur fasse preuve d'autant de bonne volonté et de bonne foi que le créancier et que cette preuve résulte de faits précis et non de simples engagements sans lendemain assurés. Mais l'esprit conciliant de la France, qui est sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien de sincère et indéfectible, ne pourra pas aller toutefois jusqu'à endormir sa vigilance en lui faisant oublier les leçons du passé. Il n'y a pas davantage à renoncer à ses propres droits, mais plus qu'un contrôle que des traités lui donneront le droit d'exercer chez un vaincu qui lui paraîtrait se préparer à la revanche, au « revenge » cherché à rien